

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## NOS CANDIDATS

### Elections Législatives

SCRUTIN DU 27 AVRIL 1902

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat de la Concentration républicaine

**M. REY**

DÉPUTÉ SORTANT

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Candidat radical

**M. VIVAL**

DÉPUTÉ SORTANT

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidat radical

**M. L.-J. MALVY**

CONSEILLER GÉNÉRAL DE VAYRAC

## La bonne manière

On nous assure maintenant qu'il y a deux manières d'être républicain.

La première consiste pour un candidat à n'être défendu que par des républicains, à ne demander le succès qu'aux voix républicaines.

Cette manière là, c'est le vieux jeu, l'ancien système, démodé et défraîchi, où se complaisent encore quelques tardigrades qui ne comprennent rien au progrès des procédés modernes. On a bien perfectionné tout cela depuis M. Méline.

La seconde manière c'est d'être l'ami, le protégé et le serviteur de tous les ennemis de la République.

Eh bien, il n'y a pas à s'y méprendre ; celle-ci, c'est la seule bonne, la seule qui ne risque point de rougir en vieillissant.

Ainsi, quand vous voyez par exemple M. Lachièze ou M. Rozières ou M. Magne défendus par le *Quercinois* et par la *Croix*, il n'y a pas à douter que ces candidats sont beaucoup mieux et beaucoup plus républicains que s'ils étaient combattus par ces journaux cléricaux et conservateurs.

C'est pourquoi il faut être d'un crétinisme indémodable pour oser contester la sincérité républicaine du parti méliniste quand on constate qu'il n'est soutenu que par des antirépublicains.

Si les démocrates ne se déclarent pas satisfaits des candidats que leur recommandent MM. de Cassagnac, bonapartiste ; Arthur Mayer, royaliste ; Janicot, papiste et François Coppée, césarien, je me demande ce qu'il leur faudra.

C'est du sectarisme cela, et de l'intransigeance bien méprisable auprès du beau rêve qu'a fait M. Méline et qui se trouve être précisément celui de M. de Cassagnac et du prince Victor. Voyez comment les grands esprits se rencontrent.

M. de Cassagnac ne se gêne point pour le proclamer dans l'*Autorité* du 5 avril où il raconte la « République Idéale » qu'il a vue en songe. Ah ! qu'elle est belle cette République bonapartiste et cléricale.

« Les républicains progressistes, écrit-il, qui marchent sous la bannière de M. Méline, nous donnent pleine et entière satisfaction... »

N'allez pas croire, je vous prie, qu'il puisse subsister la plus légère différence

entre ce que demande M. de Cassagnac et ce que lui offre M. Méline.

« Vous voulez la forme républicaine ? dit le champion de l'Empereur.

» Je préfère la forme monarchique.

» Nous avons Pair, tout d'abord d'être séparés par une barrière infranchissable.

» Et il n'en est rien ! »

En effet, entre bons citoyens, il n'est que de s'entendre. Avec des concessions réciproques tout finit par s'arranger. Gardons la « forme » républicaine et organisons par là-dessous des institutions, des lois monarchistes et cléricales. Les mélinistes et les monarchistes seront contents.

N'est-il pas accommodant ce M. de Cassagnac ? Décidément il n'y a que Méline pour réduire ainsi les irréductibles.

A quoi bon, en effet, ajoute le directeur de l'*Autorité*, nous entêter dans la revendication d'une monarchie plus ou moins difficile à réaliser, si d'aventure la République nous donnait aussi large, aussi complète satisfaction sur tous les points essentiels.

Et quel est le citoyen qui jouissant d'un semblable gouvernement, songerait à faire une révolution, enfin d'en échanger ?

Pas les citoyens réactionnaires à coup sûr. Je ne vois guère que les républicains pour tenter une Révolution contre cette sorte de République. Mais les mauvais républicains, bien entendu ; ceux de la mauvaise manière.

Car les autres ont bien pris leur parti et définitivement fixé leur choix. Hier, c'était M. Franck-Chauveau un sous-Méline du Sénat, qui déclarait dans un article, qu'entre un cléricale et un radical le progressiste devait voter pour le cléricale.

Ce M. Franck-Chauveau a, lui aussi, de la logique dans les idées. Il rêve de faire la République à l'aide des cléricaux et des royalistes. C'est lui, en effet, qui à Compiègne, contre M. Noël, républicain modéré mais bon républicain, avait, d'accord avec Méline, suscité la candidature du marquis de l'Aigle, royaliste avoué et partisan du drapeau blanc.

A Tours, aujourd'hui, nous voyons une nouvelle preuve de ce ralliement de la République au cléricisme césarien.

M. Drake-del-Castillo (un nom bien français dirait M. Viguié de la *Défense*), un des remparts du mélinisme était combattu par M. Pic-Paris, maire de Tours, radical-socialiste et M. le comte d'Ornano, impérialiste-cléricale.

Le Prince Victor informé a fait un signe et M. d'Ornano laisse la place à M. Drake. Les cléricaux savent bien qu'ils n'y perdront rien.

Voici la lettre adressée aux électeurs. Elle ne laisse substituer aucun doute sur les démarches qui ont été faites auprès du prince Victor.

Messieurs,

Son Altesse Impériale le prince Napoléon m'a exprimé le désir de me voir renoncer à la lutte électorale.

Soldat discipliné, serviteur fidèle d'une cause pour laquelle je suis prêt à donner ma vie, devant ce désir qui est un ordre pour moi, il ne m'appartient d'ajouter qu'un seul mot : Je retire ma candidature.

Tours, avril 1902.

Comte d'ORNANO.

M. Drake remplira parfaitement le rôle qu'aurait rempli M. d'Ornano.

Voilà donc la bonne manière. C'est ainsi qu'on apaise les ennemis du régime républicain : en leur donnant tout ce qu'ils veulent. Quand ils seront les maîtres de la République, vous verrez qu'ils cesseront de la combattre et le calme régnera dans le pays.

Il se trouvera bien quelques mécontents parmi ceux qui estiment qu'après plus d'un siècle d'efforts pour créer la République, il

n'est pas indispensable de la livrer à ses adversaires.

Mais ceux-là s'obstinent à la poursuite de chimères. Ils persistent à croire qu'on n'a pas fait pour rien la Révolution et qu'il faut en tirer les conséquences logiques ; ils pensent que notre régime démocratique doit réaliser toutes ses promesses d'entière justice sociale et économique. Ils veulent résolument une République républicaine. Impossible de s'entendre avec ces fous.

Car enfin, il faut être dénué de sens pour nier que la République doive jusqu'à la fin des temps, chasser les bottes de l'Empire et coiffer le bonnet de coton de Louis-Philippe.

Emile LAPORTE.

## INFORMATIONS

Election sénatoriale

Var

Inscrits, 478. — Votants, 474. — MM. Clémenceau, rad. soc. 344 v. — Elu D' Troabas, cons. gén. rad. soc. 122 v.

Affiches tricolores

Des candidats, contrairement aux prescriptions de la loi de finances promulguées le 30 mars dernier, ont recouvert les murs de leur arrondissement d'affiches tricolores. Par exemple : M. Archdeacon, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et M. Andrieux, ancien préfet de police dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Cette infraction est visée par l'article 44 de ladite loi, article ainsi conçu :

Les affiches ayant un but ou un caractère électoral qui comprendront une combinaison des trois couleurs, bleu, blanc, et rouge, sont interdites à peine pour l'imprimeur d'une amende de 50 fr. par contravention.

Dans le dessein de se conformer à la loi, M. Archdeacon a fait recouvrir par des affiches, les bandes tricolores de ses affiches à l'aide de bandes unicolores.

Procès-verbal de contravention a été dressé pour chacune des affiches apposées.

Incident à la gare de Lyon

M. Loubet, venant de Montélimar, est arrivé, dimanche matin, à neuf heures, à Paris. Au moment où la voiture du président de la République quittait la gare de Lyon, un individu correctement vêtu, s'est avancé à la portière, et, le chapeau à la main, a dit à M. Loubet :

« — Je vous demande justice, mon président ! »

La voiture a continué sa route, et le quémandeur, qui n'a opposé aucune résistance, a été amené au commissariat spécial de la gare et interrogé par M. Lépine, préfet de police.

Il a déclaré se nommer Elmé-Auguste, Séjourné, né le 11 octobre 1865 à Penex (Yonne), employé à la compagnie de l'Ouest, à Brest. Il est venu, de Brest, dans l'intention, a-t-il dit, de se suicider aux pieds du président de la République.

D'après les déclarations qu'il a faites, il résulte que le malheureux est atteint de la monomanie de la persécution. Il a été conduit à l'infirmerie spéciale du Dépôt. Il était porteur d'un revolver chargé.

Outre le revolver, on a trouvé deux lettres dans les poches de Séjourné : l'une, adressée à son chef de service, l'autre à ses parents, qui habitent Paris, leur annonçant sa résolution.

Séjourné, d'un caractère faible, aurait eu, il y a quelque temps, alors qu'il était em-

ployé au service de la compagnie de l'Ouest, une aventure qui aurait compromis sa raison ; il aurait été poursuivi pour le délit d'outrage à la pudeur. Bien qu'il ait été acquitté par la cour d'appel, il fut, dit-on, en butte aux tracasseries de ses camarades et la compagnie de l'Ouest l'envoya en disgrâce à Brest.

Depuis cette époque, le malheureux homme donna des marques fréquentes d'aliénation mentale.

## CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

SESSION DU MOIS D'AVRIL

Séance du 7 avril 1902

Le conseil général s'est réuni pour la session du mois d'avril, hier lundi, à Cahors, sous la présidence de M. Pauliac, sénateur.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. M. Pauliac préside assisté de MM. Costes, sénateur et Talou secrétaire.

Au nom de la commission des Travaux publics M. Rey donne lecture d'un vœu demandant qu'un arrêt de voyageurs soit installé à Uzès (canton de St-Germain)

Acte est donné d'une communication du ministre relative à la subvention de l'Etat pour le dégrèvement des contributions.

M. Cocula, au nom de la commission des Travaux publics propose de voter la somme de 5100 fr. part du département dans la dépense des travaux relative au rétablissement du bac de Montvalent. Adopté.

M. Cocula propose également de décider que le passage d'eau de Creysse soit exploité avec un passe-cheval et un batelet, et d'approuver le tarif en vue de l'exploitation de ce passage. Adopté.

M. Feyt au nom de la commission des Travaux publics propose de rattacher en recettes et en dépenses au budget de 1902, et au profit de chemins de grande communication les ressources provenant de subventions promises par l'Etat, de fonds de concours des communes. Approuvé.

M. Delpon, au nom de la même commission propose d'approuver le projet d'élargissement du chemin de grande communication n° 14 dans la traverse d'Espédaillac. Adopté.

Le même rapporteur propose d'émettre un vœu favorable à une demande de l'administration des Ponts et Chaussées tendant à accorder à celle-ci, la franchise postale.

Le conseil approuve les conclusions du rapport de la commission des travaux publics relativement aux propositions présentées par l'administration pour le classement des travaux à faire dans l'exercice 1902.

M. Daffas, propose d'émettre un avis favorable à un vœu de la commune de Dégagnac tendant à ce que le conseil alloue la somme de 5800 fr. incombant au département pour l'exécution des travaux d'élargissement de grande communication n° 6 dans la traverse de Dégagnac.

La commune de Dégagnac a voté la somme de 2900 fr. Avis favorable est émis.

M. Daffas, au nom de la commission des travaux publics propose le transfert de la brigade de gendarmerie de Sabadel à Lauzès. Approuvé.

M. Pons, au nom de la commission des travaux publics communique le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, faisant connaître l'état d'avancement des travaux de construction de la ligne de Carsac à Gourdon. Acte est donné.

M. Laparra, au nom de la commission des finances donne communication de la situation des dépenses de 1901 de l'assistance médicale gratuite.

M. Peyrichou, au nom de la même commission propose de renvoyer à la session d'août l'examen de plusieurs demandes de subventions formées par plusieurs sociétés. Adopté.

Approbation du nouveau cahier des charges et du tarif établi pour l'exploitation du bac de Creysse sur la Dordogne est donnée.

M. Talou au nom de la commission des finances donne connaissance du rapport du préfet relatif au décès de 2 enfants arriérés anormaux qui se trouvaient à l'établissement de Toulouse.

De la somme de 475 francs, qui est par suite

disponible, on pourrait allouer une portion de bourse au jeune Hue de Luzech.

Une demande de subvention formée par le service sanitaire de la vaccine antirabique de Bordeaux, est rejetée.

Le Conseil fixe à 553 francs le total de la pension à servir à Mme Oulières, veuve d'un employé de la préfecture.

Sur la proposition de M. Talou le Conseil fixe à 250 francs la somme que Mme veuve Maury aura à verser au département à titre de part des avances faites par ce dernier pour l'éducation de ses enfants qui avaient été moralement abandonnés.

Le Conseil réserve à la session d'août la discussion de l'avis à émettre sur le transfert dans une autre propriété de la ferme école du Montat.

Plusieurs propriétaires ont déjà adressé des demandes.

Une commission de trois membres composée de MM. Vival, Cocula, Costes, est chargée d'étudier sur les lieux où, le plus convenablement possible, cette école sera transférée.

M. Longpuich, au nom de la commission des finances propose de comprendre au budget supplémentaire de 1902 un crédit de 4.155 fr. 47 pour pensions aux vieillards infirmes et incurables. — Adopté.

Le même rapporteur propose d'ouvrir un crédit de 375 fr. 25 au budget supplémentaire pour l'entretien des infirmes et vieillards dans les hospices du département. — Adopté.

Une demande de subvention pour l'école des Beaux Arts de Toulouse est renvoyée à la commission des finances.

M. Malby propose deux vœux signés de MM. Pons et Daffas :

1° L'un autorisant la commune de Milhac à planter du tabac ;

2° L'autre rapportant une délibération de la municipalité de Saint-Cirq-Madelon. — Avis favorable.

Avis favorable est donné à un vœu tendant à établir une halte de marchandises à Saint-Cirq-Madelon.

Sur la proposition de M. Cassaignes, au nom de la commission des finances une indemnité de 400 francs est accordée à M. Harang sténographe du Conseil général pour déplacement en dehors des sessions ordinaires.

M. Larnaudie, au nom de la Commission des finances, propose de modifier l'engagement pris dans la séance du 2 septembre 1901, et de décider que l'emprunt de 61,856 francs sera gagé au moyen de 30 annuités. — Approuvé.

Dans les mêmes conditions que l'année précédente, une subvention de l'Etat sera répartie entre les familles nécessiteuses des réservistes.

Le Conseil décide de payer une somme de 700 francs à titre de paiement d'honoraires à un avocat, qui ont été appelés à s'occuper du legs Grandou, legs de 20.000 francs tendant à créer 3 prix à décerner à 3 tuteurs ou tutrices qui auraient le mieux rempli leurs devoirs pour l'avenir de leurs pupilles.

Le Conseil décide de placer la somme en rente 3 0/0 sur l'Etat.

M. Roques, au nom de la Commission des finances, donne communication du budget supplémentaire de 1902 dont l'excédent de recettes est de 11.338 fr. 71.

Renvoyé au mois d'août le projet de réorganisation du service des épizooties.

M. Pradines demande au Conseil de désigner un membre pour faire partie de la Commission d'encouragement à la culture du lin et du chanvre.

M. Larnaudie est désigné.

Acte est donné de divers rapports déposés par le Préfet.

MM. Relhié, Pradines, Pons sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de la confection des listes électorales pour la Chambre de commerce.

Avis favorables sont émis à des demandes de changements de diverses foires.

Acte est donné du dépôt d'une demande de suppression du sectionnement des concours de Lamotte-Cassel, de Saint-Laurent-des-Tours.

MM. Rey, Roques et Pauliac sont désignés pour faire partie de la Commission de surveillance pour les examens à la Ferme-Ecole du Montat.

M. Relhié est désigné pour faire partie de la Commission du classement des bureaux de tabac.

M. Daffas est désigné pour faire partie du Conseil départemental de l'enseignement primaire.

Sur la proposition de M. Costes, au nom de la Commission des finances, le Conseil général approuve les propositions du Préfet tendant à l'admission de non-valeurs des diverses créances reconnues irrécouvrables par le trésorier-payeur général et s'élevant à la somme de 3.185 fr. 39.

Le même rapporteur fait accepter la somme de 2.082 francs dont 1.725 fr. 70 reviendraient au département comme montant de la succession du nommé Mounié Pierre, de Salviac, aliéné, décédé à Leyme, qui a occasionné pour son entretien à l'Asile une dépense au département de 15.798 francs.

Le Conseil renvoie à la session d'août l'examen d'une série de vœux présentés par la Société d'agriculteurs de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures et demie.

Le président déclare la session close.

Concours général agricole

M. Cocula, sénateur du Lot, vient d'être désigné par M. le ministre de l'agriculture,

pour remplir les fonctions de membre du jury au Concours général agricole qui se tient à Paris, à la galerie des machines, au Champ de Mars du 7 au 16 avril courant.

CAHORS

L'abondance des matières nous oblige à supprimer les faits locaux, sans grande importance d'ailleurs.

L'ÉLECTION DE CAHORS

A LIMOGNE

Samedi jour de foire les candidats à la députation étaient dans nos murs.

M. Pagès-Lechesne était arrivé dès la veille accompagné d'un monsieur tout aussi jeune et tout aussi inconnu que lui dans la contrée ; ils ont erré seuls toute la matinée dans les rues de Limogne jusqu'à l'heure du déjeuner à l'hôtel où les réactionnaires ont seuls l'habitude de descendre.

M. Pagès-Lechesne candidat radical-socialiste avait été sans doute mal renseigné, à moins que... Ne dit-on pas déjà que ce fougueux radical compte surtout sur les voix réactionnaires.

A deux heures le jeune candidat monté sur une charrette devant l'église a harangué la foule.

Au préalable il avait adressé sa photographie à tous les électeurs afin qu'en voyant l'original, ils puissent se rendre compte que c'était bien M. Pagès-Lechesne qui leur parlait. Pendant une heure il a crié bien fort et gesticulé encore plus fort devant un public indifférent qui n'a absolument rien compris à un discours récité avec aplomb, mais ne contenant que des phrases sonores et vides de sens. L'impression produite par ce jeune monsieur n'a pas été ce qu'il attendait : au contraire, elle a été mauvaise.

Deux ou trois réactionnaires mêlés à la foule ont essayé timidement d'applaudir et c'est tout.

M. Pagès-Lechesne, peu satisfait sans doute de son excursion dans le canton de Limogne est reparti à 3 heures, toujours escorté de son fidèle compagnon.

M. Rey arrivé dans la matinée est descendu chez M. le docteur Aymard en compagnie de quelques amis intimes.

Dans l'après-midi, il a visité les divers marchés de Limogne et partout il a reçu les marques de sympathie et de dévouement de nombreux électeurs accourus sur son passage.

Après avoir rendu visite à quelques amis politiques M. Rey vers quatre heures accompagné de notre dévoué conseiller d'arrondissement, M. Couderc, de M. le docteur Bach, maire de Concots, de M. le juge de paix du canton, du docteur Aymard, du docteur Couderc et de nombreux amis du canton de Limogne et des cantons voisins, s'est rendu à la halle au blé où il a rendu compte de son mandat et développé son programme.

Pendant près de trois quarts d'heure notre distingué représentant a fort intéressé le nombreux public qui se pressait dans le vaste local.

De nombreux applaudissements partis de tous les points de la salle ont souligné les principaux passages du discours de M. Rey, notamment lorsqu'il a parlé des dégrèvements dont avait bénéficié le département du Lot et principalement du dégrèvement de la côte mobilière qui est son œuvre personnelle.

Après M. Rey, M. Couderc conseiller d'arrondissement prend la parole pour remercier notre député au nom de tous les électeurs du canton de Limogne, et il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Les électeurs du canton de Limogne présents à la réunion du 5 avril, après avoir entendu M. Rey, rendre compte de son mandat et après ses déclarations franches et loyales, déclarent lui continuer toute leur confiance ; acclament sa candidature qui est celle de la concentration républicaine et s'engagent à la faire triompher au scrutin du 27 avril.

Cet ordre du jour est voté par acclamations et la réunion prend fin aux cris de Vive M. Rey ! vive la République !

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 8 avril 1902

Publications de mariages

Arnal, Arthémon, cultivateur et Bessou, Marie-Louise, lingère.

Calvet, Jean-Emile-Lucien, employé à la Préfecture du Lot et Alchié, Louise-Marie-Madeleine, s. p.

Mariage

Caussanel, Paul, gardien de bureau des Postes et Télégraphes et Garrigou, Elisabeth-Céleste, robeuse.

Décès

Couderc, François-Léon, 1 an, Impasse du Four, 8.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 10 ET 13 AVRIL

The Liberty Beel (All <sup>e</sup> )	Sousa.
La Sirène (Ouv <sup>re</sup> )	Auber.
Chants d'ivresse (Valse)	Popy.
Lackmé (Fante)	Délibes.
Marche Viennoise	Zichrer.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Foire. — Foire relative-ment belle.

Voici les cours pratiqués :  
Bœufs d'attelage, de 500 à 700 fr.  
Bouvillons, de 250 à 400 fr. le tout la paire.  
Porcs pour l'élevage, de 20 à 25 fr. pièce.  
Mercuriale : Blé, de 17 à 17 fr. 50.  
Avoine, de 8,50 à 9 fr. 50.  
Maïs, de 13,50 à 14 fr.  
Haricots, de 19 à 20 fr. le tout l'hecto.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — La situation électorale. — L'abondance des matières nous empêche d'insérer plusieurs communications très intéressantes que nous recevons de Figeac, relatives aux élections législatives dans cet arrondissement.

Pour l'instant, nous pouvons cependant dire que la situation est excellente et que malgré la campagne menée par M. Rozières et celle phonographiquement (!) menée par M. Magne, M. Vival aura un succès qui déconcertera à jamais ses adversaires.

Au premier tour il sera élu, car les républicains sont bien décidés à faire leur devoir.

Arrondissement de Gourdon

Congrès de Gourdon

Le Congrès républicain de Gourdon s'est réuni dimanche : le but de cette convocation de délégués était de faire affirmer le principe de la candidature multiple ou de la candidature unique aux prochaines élections législatives.

La manifestation a été imposante et concluante.

290 délégués avaient été convoqués : 260 environ assistaient au Congrès. Venus de tous les points de l'arrondissement, ils étaient, quoique l'on en ait dit, l'exacte émanation des groupes et comités électoraux républicains des communes ; leur rôle on le verra par la suite était délicat ; ils l'ont rempli avec fermeté, et dans un seul but : affirmer leur foi républicaine, faire triompher la cause démocratique.

Ces sentiments, ils les ont exprimés nettement, résolument ; on leur avait demandé un avis sur ce qui semblait devoir être le sentiment des électeurs, et l'intérêt de la République, ils ont donné cet avis avec franchise et indépendance.

C'est librement, c'est avec loyauté qu'ils ont promis leur concours pour la lutte prochaine contre la réaction ; et ce sera librement qu'ils s'emploieront pour le succès du candidat radical.

Les convocations avaient été envoyées par le Comité républicain de Gourdon ; dès lors toute suspicion au sujet du républicanisme des délégués doit être écartée, toute insinuation malveillante ou grossière à leur égard doit être méprisée.

Avant le Congrès

A 1 heure de l'après midi, avant le Congrès au Cercle radical une réunion préparatoire fut tenue par les chefs des Comités républicains du canton.

Dans cette réunion, le principe de la candidature unique ou multiple fut discuté ; à l'unanimité moins une voix, le principe de la candidature unique fut voté.

Etaient présents : MM. Cocula, Costes, Pauliac, sénateurs.

Désardant et Miret, délégués de Martel. Granouillac et Gay, délégués de Vayrac. Bergougnoux et Andral, délégués de Gramat.

Latour et Pons, délégués de Labastide-Murat.

Baspeyras, délégué de Souillac. Costes et Daffas, délégués de Salviac. Iscard, délégué de Payrac. Pons et Gouloumès, délégués de Gourdon. Cocula, délégué de Saint-Germain.

Cette décision rapidement connue, fut très bien accueillie par les délégués ; les Gourdonnais seuls manifestèrent un vif désappointement.

Le Congrès

A 3 heures, les délégués se rendent dans la salle de la mairie où doit avoir lieu le Congrès.

A la porte, un service d'ordre est établi, et c'est un par un que l'on pénètre dans la salle après avoir montré patte blanche ; la consigne est sévère ; et n'assisteront au Congrès que ceux qui ont une carte délivrée par le Comité radical de Gourdon, organisateur du Congrès.

Un temps assez long s'écoule avant que tous les délégués aient pris place dans la salle ; à 3 heures 1/2, M. Cocula sénateur, prend la parole. Il remercie, au nom du parti républicain les délégués d'avoir répondu si nombreux à l'appel du Comité radical de Gourdon et les invite à procéder à la formation du bureau.

Sont élus par acclamation : M. Cocula, président ; assesseurs : MM. Iscard, conseiller général de Payrac, Pons, conseiller général de Gourdon.

M. Cocula au nom du bureau remercie l'assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner et déclare la séance ouverte : Vous savez, dit-il, dans quel but nous sommes réunis : il s'agit de décider de quelle manière il faut entreprendre la lutte pour obtenir le succès dans l'élection législative du 27.

Avant tout, il faut de la discipline pour combattre le député actuel, M. Lachize, l'allié de la réaction et du cléricalisme.

Le parti républicain doit se débarrasser de lui : pour atteindre ce but, il y a deux systèmes ; la candidature multiple ou la candidature unique.

Il s'agit de savoir quel est le meilleur de ces deux systèmes ; c'est dans ce but que vous êtes convoqués.

La parole est à M. Fleuret :

M. Fleuret déclare qu'avant d'indiquer son opinion sur l'unité de candidature, il veut dissiper une confusion établie par deux articles parus dans la *Dépêche*, confusion qui pourrait, dit-il, mettre en cause la dignité du Comité radical.

Dans ces deux articles il est affirmé que M. Cocula a toujours été partisan de la candidature unique.

Pour sa part, M. Fleuret dit avoir toujours cru que M. Cocula était partisan de la candidature multiple.

Il demande des explications à ce sujet.

M. Cocula répond qu'il a toujours été partisan de la candidature unique. De fermes républicains lui ayant fait observer qu'il y aurait peut-être avantage d'avoir la candidature multiple que soutenait un ordre du jour du Congrès radical de Gourdon, M. Cocula déclara qu'il s'inclinerait devant la décision du Congrès.

Mais tout à l'heure, dit-il, j'ai réuni au cercle les chefs des Comités radicaux de l'arrondissement pour savoir quelle était à leur avis la voie à suivre.

Ils ont examiné la situation avec la plus scrupuleuse attention, et par 11 voix contre 1, ils ont décidé qu'il y avait lieu de soutenir la candidature unique.

De tout temps j'ai été le premier à donner l'exemple de la discipline (*Bravos*). j'ai toujours agi conformément aux intérêts du parti républicain, et c'est pourquoi je m'incline devant la décision prise tout à l'heure.

M. Fleuret remercie M. Cocula de ses paroles et reconnaît en effet que c'est avec franchise que M. Cocula a toujours agi.

Mais, il ne reconnaît à personne pas même au Congrès le droit d'imposer aux électeurs une ligne de conduite quelconque et surtout d'imposer la candidature unique ; il soutient que les délégués n'étant pas choisis directement par les électeurs ils n'ont aucun droit à imposer leur volonté.

Il explique pourquoi et comment le Congrès a été organisé. Enfin M. Fleuret déclare qu'il ne reconnaît pas à ce dernier le pouvoir de décréter la candidature unique, et affirme que, pour sa part, il réserve sa liberté d'action.

M. le docteur Fontanilles, candidat radical devant le congrès, accepte formellement le principe de la candidature unique, et déclare qu'il se soumet à la décision du congrès.

M. Claret veut parler : il est candidat, dit-il ; la parole ne lui est pas accordée.

Personne ne demandant la parole, M. Cocula invite les candidats radicaux à se faire connaître.

MM. Fontanilles et Malvy posent leur candidature.

**La candidature unique**

M. Cocula propose que le congrès prenne une décision au sujet de la candidature multiple ou unique, avant d'entendre les candidats dans l'exposé de leur programme.

A mains levées, la candidature unique est adoptée : à la contre épreuve, 20 mains seulement se lèvent. (Vifs applaudissements)

M. Fleuret prend la parole : au nom du comité radical de Gourdon, dit-il, je décline toute responsabilité de la décision qui vient d'être prise : je garderai toute ma liberté d'action au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Au second tour, on verra ce qu'il y a à faire.

Deux candidatures sont déclarées : celle de M. Fontanilles, et celle de M. Malvy.

M. Fleuret refuse de poser sa candidature devant le congrès : il se retire de la salle.

M. Fontanilles, prend le premier la parole. Le sympathique docteur prononce l'éloquent discours suivant.

**Discours de M. Fontanille**

Messieurs,

En me présentant devant vous, j'ai le devoir de vous indiquer d'abord quelles sont mes aspirations politiques, de vous exposer ensuite quelle est, d'après moi, la meilleure tactique à suivre pour obtenir le succès.

S'il suffisait, Messieurs, de dire que j'accepte intégralement le programme radical ; s'il suffisait d'ajouter qu'on pouvait fouiller mon passé politique, juger ma conduite dans les différentes luttes électorales auxquelles j'avais été mêlé et que je mettais n'importe qui au défi de citer un acte, de signaler un vote qui ne fût marqué au coin d'un irréprochable républicanisme, ma profession de foi vous semblerait bien écourtée, mon langage vous paraîtrait surprenant.

Ce n'est pas, surtout au moment où nous crions à nos adversaires de jeter bas les masques, de ne pas s'affubler d'un programme qu'ils renient dans leur for intérieur, que nous devons de notre côté essayer d'atténuer certaines déclarations qui peuvent paraître osées à quelques-uns, prématurées même, mais qui n'en sont pas moins la résultante, la conséquence forcée de cet esprit de la Révolution dont nous nous réclamons tous.

Il faut, à la veille du combat, indiquer d'une façon précise les points essentiels sur lesquels cette bataille définitive va se livrer.

Je le ferai très simplement et aussi rapidement que l'indiquent le lieu et l'objet de cette réunion. Je le ferai surtout avec la sincérité de mes profondes convictions républicaines.

L'exposé vous en paraîtra peut-être un peu aride — car ce ne sera en quelque sorte qu'un tableau synoptique que je ferai passer sous vos yeux — mais cela me paraît utile parce qu'il ne faut que, même après cet exposé succinct, il puisse exister le moindre doute ; parce qu'il ne faut pas qu'on puisse à aucun moment et pour n'importe quel motif, essayer d'établir d'équivoque entre nous.

Eh bien, Messieurs, ce que je veux, le voici : Au point de vue constitutionnel, je désire la révision de la Constitution quasi-monarchique de 1875 dans un sens largement démocratique ; je désire surtout qu'en matière fiscale, la Chambre des députés, émanation directe du suffrage universel, connaissant ses aspirations et ses besoins, soit souveraine.

Au point de vue administratif, je suis partisan d'une large décentralisation.

Je désire que les Assemblées communales et départementales aient une autonomie plus grande, rendant à leur tour leurs divers membres responsables de leurs actes. Etouffer leurs efforts dans les nombreux liens administratifs, c'est vouloir mettre en tutelle le suffrage universel qui est en âge cependant de s'affranchir.

Laisser plus d'initiative aux élus, diminuer le nombre des fonctionnaires, voilà la vraie formule administrative.

Au point de vue judiciaire : diminution des frais de procédure et pour cela étendre la juridiction des juges de paix, exiger d'eux une compétence plus grande et la mettre à l'abri de tout soupçon par un traitement largement rémunérateur.

Pour la magistrature assise je suis partisan de l'éligibilité et de l'amovibilité.

Éligibilité ayant pour base la moralité et le savoir ; amovibilité permettant de fournir à chaque magistrat la tâche qu'il est susceptible de remplir et permettant aussi de réparer d'injustifiables erreurs.

Au point de vue militaire, je suis partisan du service de deux ans sans aucune dispense et j'en suis partisan parce qu'à mon avis le service de trois ans constitue un effroyable gaspillage de temps et de forces ; parce qu'il est injuste, ne demandant pas à tous les citoyens des sacrifices égaux, parce qu'enfin il est mauvais, prolongeant le séjour des soldats à la caserne bien au-delà du temps nécessaire. — Comme mesure complémentaire, je voudrais également la suppression des 28 et des 13 jours parce que ces périodes d'exercice me paraissent trop courtes pour obtenir un résultat appréciable au point de vue militaire et parce qu'elles ne vont pas sans créer des inconvénients sérieux et sans provoquer la gêne dans de nombreuses familles malgré les nombreux secours qu'on leur alloue depuis bientôt deux ans.

Au point de vue religieux, tout en restant à l'heure actuelle strictement concordataire, je n'en adopte pas moins la formule de Cavour : « L'Eglise libre dans l'Etat libre ; ou pour mieux préciser ma pensée, je dirais avec M. Bourgeois : « Les Eglises libres dans l'Etat laïque souverain. » J'accepte donc le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Je voudrais seulement que cette grande et utile réforme se réalisât sans commotion sociale.

Sans doute, la loi sur les associations nous servira d'acheminement ! Mais de nombreux règlements intérieurs seront encore nécessaires, indispensables pour ménager la transition sans susciter de guerres intestines.

Messieurs, jeter à profusion la lumière dans l'esprit du Peuple, développer son intelligence, éclairer sa conscience, opposer à la charité chrétienne la solidarité sociale, éveiller enfin dans l'âme de ce Peuple qu'on s'efforce d'asservir, les nobles sentiments de mutualité et de Fraternité, voilà le but à atteindre, et pour l'atteindre sans secousse, l'arme infailible, c'est l'Instruction !

Mais que sera cette Instruction ? Elle sera avant tout démocratique et laïque ; mais elle sera aussi obligatoire et gratuite. Car, Messieurs, si au Moyen-Age la sève intellectuelle était l'apanage presque exclusif de l'aristocratie ; si sous la Restauration et l'Empire, la bourgeoisie en avait hérité, actuellement elle nous vient du Peuple.

Par la gratuité non seulement de l'enseignement primaire, mais encore de l'enseignement secondaire et supérieur, facilitons donc à cette sève plébéienne l'accès aux plus petits rameaux de ce grand arbre qu'est la Nation, pour qu'il nous donne une plus luxuriante frondaison.

Développer l'intelligence du Peuple, élargir sa conscience, mettre en jeu toutes ses nobles aspirations, c'est bien, mais ce n'est pas assez. Le bien-être moral appelle le bien-être physique, matériel ; et là où le rôle du sociologue finit, le rôle de l'économiste commence.

Sans doute, l'approche de la journée de huit heures, le droit de se syndiquer, la reconnaissance légale de la grève, la surveillance et la limitation des heures du travail des mineurs dans l'usine et surtout cette loi sur les retraites ouvrières qu'on a mis en chantier, constituent un progrès immense et indiquent une amélioration notable dans le sort des ouvriers des villes.

Mais le chemin à parcourir est encore bien long pour arriver à cette solidarité humaine, dont un livre récent, signé d'un grand nom, nous a tracé l'image.

Et surtout qu'a-t-on fait jusqu'ici pour l'ouvrier des champs, pour le petit agriculteur, pour le petit propriétaire ? Rien, absolument rien.

Et que doit-on faire, si l'on veut qu'aujourd'hui, comme au temps de Sully, l'agriculture constitue les deux mamelles de la France ?

Suffira-t-il de supprimer certains impôts iniques comme l'impôt des portes et fenêtres, interdisant le droit à l'air et à la lumière ? Suffira-t-il d'abolir les prestations, souvenir des corvées de l'ancien régime ? Suffira-t-il même, rejetant la maxime de Turgot « de laisser faire, laisser passer », de protéger les produits du sol pour les rendre plus rémunérateurs ? Messieurs, je ne le crois pas. Le mal est trop profond ; des remèdes plus énergiques, plus radicaux me paraissent indispensables.

Ces remèdes, d'un mot je les signale : Suppression complète de l'impôt foncier, institution du crédit agricole.

Par la suppression de l'impôt foncier, vous permettrez au petit propriétaire de mettre à l'action les ressources de la science moderne par l'emploi judicieux des engrais chimiques et de rendre au sol épuisé sa fertilité antérieure.

Par l'institution du crédit agricole vous lui donnerez les moyens de s'acquitter par fractionnements et de devenir ainsi le maître de ce sol qui fait sa joie et son orgueil.

Joignez à cela une part plus grande donnée dans nos écoles communales à l'enseignement agricole, multipliez les fermes modèles, semez la bonne parole par vos professeurs d'agriculture et vous verrez la prospérité renaître sur la terre de France.

Mais comment arriver à réaliser ces réformes ?

Messieurs, je ne vois qu'un moyen : C'est d'adopter l'impôt global et progressif sur le revenu. Qu'objecte-t-on du reste contre l'établissement de cet impôt qui fonctionne déjà en Suisse, en Angleterre ? Qu'il est inique, vexatoire, inquisitorial.

Comme si, quel que fût le système adopté, taxation ou déclaration qui aurait pour résultat de faire supporter à chaque citoyen la part de charge qui lui revient pour la mise en action de la grande collectivité à laquelle il appartient, qui aurait pour résultat en un mot de faire donner beaucoup à ceux qui possèdent beaucoup et de faire donner peu à ceux qui possèdent peu, pouvait éveiller dans l'esprit qui raisonne l'idée d'injustice ?

Et du reste le grand principe social qui veut qu'on mette en pratique toute réforme profitable à la presque totalité des citoyens, même au dé-

triment de quelques rares individus dont le luxe superflu ne sera pas atteint, me paraît dominer le problème.

Eh bien ! Messieurs, si vous inspirant des principes de la Révolution, vous réalisez ces réformes, vous pourrez à l'aurore du nouveau siècle, vous poser en fidèles observateurs de ces grands préceptes de la déclaration des Droits de l'homme qui disent :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

« Les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont la liberté, la prospérité, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

« Tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. »

Voilà pour le programme. Reste à réaliser le Le moyen : Envoyer au Parlement des représentants imbues de ces préceptes. Et pour notre arrondissement la chose me paraît facile, mais à la condition qu'on ira au combat parfaitement unis ; et pour faire cette union il faut du côté des candidats de l'abnégation, de la discipline ; du côté des électeurs : abstraction des préférences personnelles, volonté ferme d'atteindre le but.

Je n'ai pas à indiquer les arguments nombreux qui militent en faveur du Congrès. Votre empressement à le former et à vous y rendre, me paraissent le légitimer amplement.

Mais, Messieurs, en adhérant à ce Congrès vous avez implicitement reconnu qu'il y avait quelque indication à fournir ; qu'il vous paraissait dangereux de permettre au parti radical de se désagréger en laissant subsister un trop grand nombre de candidatures.

Eh bien ! Messieurs, ce que plusieurs d'entre vous ont pensé tout bas, je vais le dire tout haut, parce qu'à mon avis, l'avenir de notre parti en dépend : Il faut se rallier à une candidature unique.

Je vais sommairement en donner les raisons. Et d'abord qu'objecte-t-on contre la candidature unique ?

Qu'il n'est pas démocratique que quelques centaines de citoyens imposent au suffrage universel une ligne de conduite qu'il peut se montrer réfractaire à suivre !

Qu'il n'est pas démocratique enfin de ne pas laisser à toutes les intelligences le droit de se manifester, à toutes les bonnes volontés le droit de se produire.

J'admettrais volontiers ces raisons de pure doctrine républicaine, si dans notre circonscription nous n'avions pas un ennemi à combattre ; si nous étions sûrs que, quelles que fussent nos divisions — toujours produites par des questions de personnes — le but serait atteint. — Mais songez que nous avons en face 8 mille voix réactionnaires qui attendent avec impatience le jour du vote pour pouvoir manifester ; que ce bloc réactionnaire ne se laissera pas entamer ; que les pseudo républicains monarchistes, impérialistes ou césariens qui le composent sauront marcher unis, qu'ils ne céderont pas comme nous à des considérations de personnes.

A ce bloc hétérogène, mais parfaitement compact pour détruire la République, je ne vois qu'un moyen de résister, c'est d'opposer le bloc de tous les vrais démocrates qui mûs par un même sentiment — le sentiment du danger — faisant abstraction complète de leurs affinités personnelles, se rangeront sous un même étendard l'étendard radical — et iront à la bataille en rang serré pour remporter la victoire. Et, messieurs, sachez-le bien, cette victoire ne peut être obtenue qu'en ne laissant pas la moindre défection se produire dans nos rangs.

Quant à dire que les démocrates soit du Nord, soit du Sud de l'arrondissement ne sauront pas faire taire leurs préférences basées sur leurs relations personnelles, je trouve que c'est leur adresser une injure gratuite. Et du reste, Messieurs, que vient faire ici la question de personne quand il s'agit de défendre les intérêts supérieurs de la République ?

Quels sont donc les arguments qui militent en faveur de cette candidature unique ?

Ici, Messieurs, je n'ai que l'embarras du choix. Je laisse volontairement de côté l'effet moral produit par cette décision. — Nos adversaires escomptent déjà notre désunion, déconcertons-les par nos viriles résolutions.

Vous le savez aussi bien que moi, Messieurs, quelle que ce soit la courtoisie observée par les différents candidats, cette même courtoisie sera-t-elle observée par les électeurs ? Dans l'arrondissement, ou tout au moins dans bien des localités le parti radical ne se trouvera-t-il pas scindé en deux ? N'en résultera-t-il pas des heurts nombreux et des froissements irréparables ? Et alors comment opérer au second tour de scrutin cette fusion que vous vous efforcerez de détruire au premier ? Le fossé que vous prétendez exister entre le Nord et le Sud de l'arrondissement loin d'être comblé, n'en sera creusé que plus profond.

Aussi, Messieurs, ne considérant que l'intérêt supérieur de la République, prenez exemple je vous en conjure sur nos aïnés de 1789 et faites à votre tour votre serment du Jeu de paume de former un indissoluble faisceau pour faire triompher l'unique candidat que vous allez choisir.

J'ai fini ! Et maintenant, Messieurs, je tiens à déclarer bien haut qu'il m'importe fort peu de rester candidat pourvu que mon idéal politique se réalise et que mon parti triomphe ; aussi pour ne pas amoindrir l'effet de cette belle manifestation républicaine et l'obliger à être le prélude de la victoire du parti radical dans notre arrondissement, je retire ma candidature.

Le discours de M. Fontanilles est vivement applaudi : la fin notamment soulève de vifs bravos : l'attitude de Fontanilles, est celle d'un républicain sincère et convaincu,

soucieux uniquement du triomphe du parti radical : cette attitude est excellemment appréciée par tous les républicains qui font une ovation chaleureuse à M. Fontanilles.

M. Malvy prend ensuite la parole.

D'une voix mâle, avec une conviction profonde et une chaleur communicative, le jeune conseiller général de Vayrac développe son programme.

Son éloquence vibrante soulève à tous moments une tempête de bravos.

**Discours de M. Malvy**

Citoyens,

Puisque le Congrès juge qu'il est nécessaire, pour assurer le succès du parti radical, de n'avoir qu'un seul porte-drapeau, je sollicite l'honneur de conduire ce drapeau à la victoire et de lutter avec votre appui contre l'alliance honteuse qui se prépare.

Vous connaissez tous le programme que je vais avoir l'honneur de développer devant vous : c'est le programme du vieux parti républicain élaboré il y a un an dans un Congrès solennel tenu à Paris sous la présidence des chefs autorisés, Brisson, Goblet et mon maître Léon Bourgeois ; c'est le programme affirmé il y a quelques jours par un journal démocratique du Midi, la Dépêche, c'est le programme enfin que j'ai appris à aimer à bonne école et que m'enseigne tout jeune encore un homme dont le souvenir est cher à tous et qui consacra son existence à lutter pour les nobles idées de liberté, d'égalité et de solidarité humaine qui sont la base essentielle du programme de notre parti.

Le parti radical a toujours pensé qu'il fallait garder un juste milieu entre les principes égoïstes et individualistes des partis de droite et les principes chimériques et utopistes du parti collectiviste.

Les premiers Congrès de réactionnaires, de ralliés et de faux républicains estiment que tout est pour le mieux sur notre terre et que l'Etat n'a pas à intervenir dans la lutte sociale.

Les collectivistes estiment au contraire que dans notre société l'équilibre est faussé au profit des riches et il réclame le bouleversement d'une société bourgeoise et capitaliste.

C'est de l'intolérance et de l'intransigeance de ces deux partis qu'est né le parti radical.

Partisan déterminé de la propriété individuelle qui lui paraît être la garantie nécessaire de la liberté et de l'activité humaines M. Malvy reconnaît cependant combien d'injustices et d'iniquités pèsent sur notre démocratie laborieuse et il estime que pour toucher le cœur de cette démocratie des réformes sont nécessaires et indispensables.

**1<sup>o</sup> Réformes économiques et fiscales**

- 1<sup>o</sup> Impôt global et progressif sur le revenu.
- 2<sup>o</sup> Retraites ouvrières.
- 3<sup>o</sup> Réduction du service militaire à 2 ans.

**2<sup>o</sup> Réformes politiques**

- 1<sup>o</sup> Abrogation de la loi Falloux.
- 2<sup>o</sup> Revision de la Constitution.
- 3<sup>o</sup> Maintien à 4 ans de la durée du mandat législatif.

M. L.-J. Malvy, s'attache surtout à deux réformes essentielles qui constituent le programme minimum du parti radical.

I

L'impôt sur le revenu est la première pierre d'un nouvel édifice fiscal qui doit avoir pour seule base l'idée de justice.

Trois principes sont essentiels et nécessaires.

- 1<sup>o</sup> Exemption du minimum d'existence.
- 2<sup>o</sup> Progression.
- 3<sup>o</sup> Déclaration des contribuables.

II

Il réclame l'abrogation de la loi Falloux qui a été en 1850 le résultat d'un pacte d'alliance conclue entre le parti clérical et la dictature césarienne et qui constitue aujourd'hui un péril pour les institutions républicaines. Le danger est grand et l'union de tous les républicains est plus que jamais nécessaire contre ce parti clérical qui n'est pas un parti religieux, mais un parti politique, contre ce parti, qui impuissant dans la lutte franche et loyale, drapeau déployé, essaie par un but détourné, de s'emparer de la direction intellectuelle des jeunes générations françaises, de ces jeunes générations qui montent poussées par un souffle de jour en jour plus puissant de générosité et de solidarité humaine.

L'orateur explique combien est déloyale la lutte du parti clérical qui au lieu de s'adresser à l'homme adulte en état de contrôler et de discuter ses théories anti-républicaines s'adresse à la jeunesse et à l'enfance qu'ils savent souple et docile à l'influence du premier éducateur.

M. Malvy examine la loi sur les associations qui a fait un grand pas en faveur de la République laïque.

Nous voulons la liberté de conscience et le respect de toutes les croyances, mais nous ne voulons pas qu'une secte factieuse cherche à abolir l'état laïque et à insinuer à la jeunesse française le mépris des institutions démocratiques.

Souvenez-vous, citoyens, s'écrie l'orateur, de la prédiction du poète.

Si nous les laissons faire, nous aurons dans vingt ans, Sous les cieux que Dieu dore, Une France aux yeux ronds, aux regards clignotants Qui haïra l'aurore.

Non, nous ne voulons pas cette France là, une France qui puisse haïr la raison, nous voulons une France servie par des républicains à la raison saine et intacte, par des républicains qui connaissent son évolution politique depuis 1789, par des républicains qui savent ce que le peuple a souffert pendant ces longs siècles d'injusti-

ces et d'iniquités, par des républicains qui savent quel grand souffle populaire fut notre Révolution française, par des républicains qui veulent conserver ces sentiments de justice et de généreuse honte qu'elle a secoués sur le monde au nom de la Déclaration du Droit de l'Homme et du Citoyen.

Je viens de faire appel, Messieurs, à vos sentiments républicains, permettez-moi de faire appel aux sentiments d'amitié qui nous liaient à celui qui n'est plus. Dans la petite salle de la maison d'école de Baladou, de Verninae est tombé au champ d'honneur et ses dernières paroles furent pour la République qu'il aimait et à laquelle il consacra sa vie.

Allons à la bataille, comme le disait mon ami D'ardant, avec son nom sur les lèvres et son souvenir dans le cœur. Que son nom soit pour les troupes républicaines un signe de ralliement, que son souvenir apaise les rancunes et les querelles et réunisse tous les républicains dans une même pensée d'union et de concorde et le jour de la victoire vous aurez atteint un double but : vous aurez honoré sa mémoire et fait triompher une idée.

Ce discours continuellement haché par les applaudissements des délégués, est salué à la fin par une triple salve d'applaudissements. M. Bergongnoux, conseiller d'arrondissement de Gramat, demande au congrès de voter des félicitations et des remerciements à M. le D<sup>r</sup> Fontanilles pour son attitude franchement et dignement républicaine. Cette proposition de M. Bergongnoux est accueillie par de vives acclamations.

M. Cocula, avant de mettre aux voix la candidature que les délégués s'engageront à soutenir, remercie MM. Costes et Pauliac, d'avoir assisté à la réunion, et donne lecture de l'ordre du jour suivant qu'il met aux voix.

« Le congrès républicain radical, composé des délégués de toutes les communes de l'arrondissement de Gourdon, réuni à la mairie de Gourdon le 6 avril, acclame la candidature de M. Malvy, conseiller général de Vayrac, aux élections législatives du 27 avril prochain »

Président

COCULA, sénateur  
Assesseur

ISCARD, PONS, conseiller généraux.

Le vote a lieu : tous les délégués qui acceptent l'ordre du jour déposent devant le président leur carte de délégués :

Le résultat est proclamé : 240 cartes ont été déposées.

La candidature de M. Malvy est acclamée.

Ainsi donc la situation est maintenant très nette.

M. Malvy est le candidat du Congrès. Or, doit-on accepter, subir la décision du Congrès ?

Ce Congrès est-il l'émanation des électeurs républicains ?

C'est indiscutable.

Au commencement de la campagne électorale, on nous a demandé souvent quelle allait être notre attitude à l'égard des candidats : nous avons toujours répondu que notre attitude serait conforme à la décision du Congrès et que nous soutiendrions le candidat qui serait désigné comme porte drapeau du parti républicain.

Dimanche, le Congrès de Gourdon a désigné M. Malvy.

C'est M. Malvy que nous soutiendrons.

Car nous n'avons pas à prendre fait et cause pour les querelles locales, pour les rivalités de clocher : l'intérêt républicain exige de la part des républicains une union étroite et résolue : notre devoir est donc de faire cette union.

Sans doute la candidature unique, décidée par le Congrès ne répond pas à un idéal démocratique très élevé.

Pour notre part nous pensons qu'il serait arbitraire que dans toute élection un groupe de citoyens imposât sa volonté à la masse des électeurs. Quand, dans une circonscription on va à la lutte, certain que, par l'un ou par l'autre des candidats, le résultat sera toujours le succès du parti républicain, une candidature unique imposée par un Congrès ne se justifie point !

Mais lorsque la lutte est engagée contre la réaction, toutes les forces du parti républicain doivent s'unir dès le premier tour de scrutin, de peur qu'au cours de la campagne électorale, des froissements, des rivalités trop aiguës compromettent l'union au second tour.

A Gourdon, le comité radical avait dû envisager ainsi la question, puisque c'est lui-même qui a provoqué la réunion du Congrès.

Dès lors, comprendrait-on que la décision du Congrès ne fût pas subie, que la

discipline ne fût pas observée par tous les républicains ?

Il est impossible de croire que l'union ne se fera pas !

Ceux qui le repousseront encourent une responsabilité bien lourde, et au lendemain de la lutte, au cas où celle-ci serait contraire au parti républicain, nous serions en droit de douter des convictions démocratiques, que jusqu'à ce jour nous savons inaltérables.

Il faut abattre nos adversaires, ne l'oublions pas.

Et l'on n'obtiendra ce résultat que par une union sérieuse et sincère.

La victoire est à cette condition.

L. B.

GOURDON. — L'Hôpital-St-Jean. — Ecole laïque de filles.

Sous le pseudonyme : Quelques pères de famille de la section de Valeyrac. — Lisez : — Un curé — Le Journal des sacristies publie une lettre ouverte à M. le Préfet, dans laquelle ce doux pasteur semble s'apitoyer sur la distance qui sépare la section de Valeyrac, des écoles de Sarrazac et de l'Hôpital ; et, il ne craint pas d'allonger singulièrement la longueur kilométrique. Le but principal et réel est simplement que le cher monsieur craint que la concurrence de la laïque ne nuise aux bonnes sœurs.

Il nous semble que la loi veut que les écoles publiques se créent au milieu des hameaux qui renferment le plus de population agglomérée. Voyons un peu quelle différence il y a entre la population de Valeyrac et de l'Hôpital et dans chacune des deux sections au total. Valeyrac-bourg 15 habitants, toute la section 152 habitants ; L'Hôpital-bourg, 210 habitants, toute la section, 495 habitants.

Ces chiffres sont assez éloquents pour prouver aux plus incrédules que la création demandée s'impose à l'Hôpital et est impossible à Valeyrac. L'Hôpital possède un local tout neuf, Valeyrac n'a pas le moindre taudis disponible, à moins que M. le Curé veuille céder son presbytère.

Nous ferons remarquer à l'auteur de la lettre incriminée, que les fonds communaux joints à ceux de l'Etat sont consacrés à édifier les écoles, les fonds départementaux n'y entrent pour rien.

D'autre part, l'Etat seul fournit un traitement aux Instituteurs. Plus que jamais, l'Hôpital demande la création d'une école laïque de filles parce que la section y a droit. Si l'auteur de la lettre ouverte veut tant se consacrer à défendre Valeyrac, qu'il y envoie donc les nonnes qui peuplent le couvent de l'Hôpital-St-Jean ; cet éloignement serait très apprécié.

### BULLETIN FINANCIER

Le marché est aujourd'hui bien plus satisfaisant, la bourse paraît avoir confiance dans une solution pacifique et peut-être prochaine des négociations qui se poursuivent au Transvaal.

Les affaires ont été sensiblement plus actives et la reprise est pour ainsi dire générale. Le 3 0/0 a passé de 100 0/0 à 100,87 ; le 3 1/2 0/0 clôture à 102,52.

Le Crédit Foncier est ferme à 735 ; le Comptoir National d'Escompte a passé de 561 à 568 ; le Crédit Lyonnais en hausse de 7 fr. clôture à 1040 ; la Société générale est recherchée à 612.

Les chemins français n'ont pas sensiblement varié : le Lyon à 1550 ; le Nord à 1985 et l'Orléans à 1583.

Le Suez finit à 3982. L'Extérieure continue son mouvement de hausse à 79,30 ; l'Italien clôture à 100,60 ; le Portugais à 2890.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée se traite à 675. Le Turc D cote 25 62 et la Banque Ottomane à 553.

### MAISON

## LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne l'a fait encore et elle ne craint, de ce

chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

### LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

### Assurance contre l'incendie

Demande à CAHORS un Agent général jeune et actif avec références (conditions avantageuses).

Ecrire aux initiales G. C. 80, poste restante, Montauban.

### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Etat, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou station ou halte du réseau de l'Etat et inversement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé des stations de ces réseaux.

### Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

### VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

### Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Ouessant, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperdon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

### Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean,

Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

### PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lo) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

### BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

### Monsieur le Directeur du Monde Moderne

5, rue Saint-Benoit, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

### Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temp
	maxima	minima		
8 Dim.				
9 Lundi	+ 17	+ 7	765	Beau
10 Mardi	+ 18	+ 7	762	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable

D<sup>r</sup> HERBEAU.

### LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
  - Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
  - Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
  - M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
  - M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.